الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

وزارة الصحة
Ministère de la Santé

مركزية شراء الأدوية والأجهزة والمستلزمات الطبية
Centrale d'Achat des Médicaments
Equipements et Consommables Médicaux

N° 000960 /CAMEC/MS

Nouakchott, le : 23 NOV 2026 نواكشوط، في :

Directeur Général المدير العام

ADDITIF N° 01 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert n° 02/CAMEC/2026 — Lot 4 : Intrants pour dialyse péritonéale

- **Autorité contractante :** Centrale d'Achat des Médicaments, Équipements et Consommables Médicaux (CAMEC)
- **Objet du marché :** Acquisition d'équipements et d'intrants d'hémodialyse en cinq (05) lots
- **Lot concerné :** Lot 4 — Intrants pour dialyse péritonéale
- **Destinataires :** Public

Le présent additif modifie le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sur deux points : les quantités du lot 4, mal reportées dans le cahier des charges (Modification 1), et le statut des solutions d'icodextrine et d'acides aminés, qui deviennent des critères mineurs (Modification 2). Il précise aussi les modalités de mise à disposition des cycleurs (Modification 3), l'Incoterm, la structure des prix et le calendrier des échantillons. Il reporte enfin la date limite de dépôt et d'ouverture des offres au **jeudi 10 décembre 2026 à 12 h 00 TU**, conformément à l'article 49 du décret n° 2022-083 du 8 juin 2022.

Il fait partie intégrante du DAO. Toutes les dispositions qu'il ne modifie pas restent inchangées.

Modification 1 — Quantités du lot 4

Les tableaux du lot 4 (pages 13 à 15 du cahier des charges) sont complétés par les quantités ci-dessous. Elles couvrent 12 mois pour environ 25 patients : 20 en DPCA et 05 en DPA. Elles restent estimatives et ajustables de ± 20 % sans modification du prix unitaire (IC 37.3). Les caractéristiques techniques des pages 13 à 15 sont inchangées.

1. Solutions pour dialyse péritonéale continue ambulatoire (DPCA) — 20 patients

N°	Désignation	Volume	Concentration	Quantité demandée
1.1	Solution de dialyse péritonéale	2 litres	1,36 % à 1,5 %	13 140
1.2	Solution de dialyse péritonéale	2 litres	2,27 % à 2,3 %	8 760
1.3	Solution de dialyse péritonéale	2 litres	3,86 % à 4,25 %	2 920
1.4	Solution d'icodextrine (critère mineur)	2 litres	7,5 %	3 650
1.5	Solution d'acides aminés (critère mineur)	2 litres	1,1 %	730
	Total DPCA			**29 200 poches de 2 L**

شركة ذات رأس مال قدره 137 025 000 أوقية جديدة - هاتف : 64 66 29 45 222 + - فاكس : 72 66 29 45 222 + - ص ب 5545
Société Nationale au Capital de 137 025 000 MRU - E-mail:secretdion@camec.mr - Site: www.camec.mr
Tél: + 222 45 29 66 64 - Fax + 222 45 29 66 72 - BP: 5545 Nouakchott - Mauritanie

2. Solutions pour dialyse péritonéale automatisée (DPA) — 05 patients

N°	Désignation	Volume	Concentration	Quantité demandée
2.1	Solution de dialyse	5 litres	1,36 % à 1,5 %	821
2.2	Solution de dialyse	5 litres	2,27 % à 2,3 %	547
2.3	Solution de dialyse	5 litres	3,86 % à 4,25 %	183
2.4	Solution d'icodextrine (critère mineur)	2 litres	7,5 %	228
2.5	Solution d'acides aminés (critère mineur)	2 litres	1,1 %	46
	Total DPA			**1 551 poches de 5 L + 274 poches de 2 L**

Cycleurs : cinq (05) cycleurs au démarrage du marché, plus un (01) cycleur de secours (voir Modification 3). Les kits de tubulures pour un an, pour chaque patient en DPA, sont inclus.

3. Cathéters et consommables de dialyse péritonéale

N°	Désignation	Quantité demandée
3.1	Cathéter de DP pour ADULTE (Tenckhoff, double manchon de Dacron)	60
3.2	Cathéter de DP pour ENFANT (Tenckhoff pédiatrique, simple ou double manchon)	30
3.3	Set de connexion / transfer set pour DPCA (adulte et enfant)	900
3.4	Prolongateur / extension de cathéter (DPCA et DPA)	300

Modification 2 — Icodextrine et acides aminés : critères mineurs

Les libellés 1.4, 1.5, 2.4 et 2.5 (solutions d'icodextrine 7,5 % et d'acides aminés 1,1 %) deviennent des critères mineurs. Ne pas les proposer n'entraîne plus le rejet de l'offre.

1. **Mention des critères majeurs.** La phrase « Nb : Tous les critères sont majeurs » (page 15 du cahier des charges) est remplacée par : « Tous les critères sont majeurs, à l'exception des libellés 1.4, 1.5, 2.4 et 2.5, qui sont des critères mineurs. »
2. **Réponse au lot.** Le candidat doit coter tous les libellés du lot 4, sauf ces quatre libellés, qu'il peut coter ou non.
3. **Offre de ces libellés.** Les candidats sont invités à les proposer. S'ils le font, ils fournissent la fiche technique, le certificat CE (ou équivalent) et l'autorisation du fabricant. Ils justifient aussi la compatibilité des poches avec les sets de connexion proposés et, pour la DPA, avec le cycleur et les lignes proposés.

Modification 3 — Mise à disposition des cycleurs

- **Nombre :** cinq (05) cycleurs au démarrage, un par patient en DPA, plus un (01) cycleur de secours.
- **Régime :** mise à disposition gratuite pendant toute la durée du marché (365 jours). Les appareils restent la propriété du titulaire.
- **Prix :** le coût des cycleurs, de leur installation, de la maintenance préventive et curative, des pièces, du remplacement sous 24 à 48 heures et de la formation est inclus dans les prix unitaires des solutions de dialyse péritonéale. Aucune facturation distincte n'est acceptée.
- **Cycleurs supplémentaires :** dans la limite de l'augmentation de 20 % des quantités (IC 37.3), soit un (01) cycleur supplémentaire au plus, aux mêmes conditions.
- **Fin du marché :** les appareils restent en place jusqu'au relais par un nouveau marché, sans interruption des traitements.

Incoterm à retenir

Rendu structures hospitalières bénéficiaires de Nouakchott et de toutes les capitales régionales suivantes : CH-Néma, CH-Aioun, CH-Kiffa, CH-Selibaby, CH-Aleg, CH-Kaédi, CH-Rosso, CH-Tidjikja, CH-Atar, CH-Zoueratt, CH-Nouadhibou et CH-Akjoujt.

Structure des prix

La structure des prix à retenir est celle d'hors toutes taxes et impôts, hors douane (HTTI et HD).

Dépôt des offres et échantillons

La date limite de dépôt et d'ouverture des offres, initialement fixée au jeudi 3 décembre 2026, est reportée au **jeudi 10 décembre 2026 à 12 h 00 TU**. Cette date est ferme : toute offre reçue après cette heure est écartée.

La présentation des échantillons est obligatoire pour la qualification. Toutefois, un délai d'une semaine à compter du jour de l'ouverture des plis (10 décembre 2026) est accordé, sous réserve de présentation d'un document qui prouve l'expédition des échantillons. Les échantillons doivent être testés sur les générateurs de la CAMEC pendant l'évaluation des offres. Pour tenir compte des délais d'acheminement, les modalités ci-dessous s'appliquent à tous les candidats.

Calendrier

Étape	Ancienne date	Nouvelle date
Dépôt et ouverture des offres	Jeudi 03 décembre 2026, 12 h 00 TU	Jeudi 10 décembre 2026, 12.h 00 TU
Preuve d'expédition ou de livraison des échantillons, jointe à l'offre	Au plus tard le 03 décembre 2026	Au plus tard le 10 décembre 2026
Réception physique des échantillons à la CAMEC	Mercredi 09 décembre 2026, 12 h 00 TU	Mercredi 16 décembre 2026, 12 h 00 TU
Évaluation des kits sur le parc d'hémodialyse	À partir du jeudi 10 décembre 2026	À partir du jeudi 17 décembre 2026 (J+7)

NB : Une offre sans échantillons livrés ni preuve d'expédition à l'ouverture des plis sera déclarée non conforme. Il en sera de même si les échantillons ne sont pas reçus le 16 décembre 2026 à 12 h 00 TU.
Le présent additif est publié sur les mêmes supports que l'avis initial et transmis aux soumissionnaires, qui en accusent réception.

Hamahoullah CHEIKH

CAMEC
Le Directeur Général
Centrale d'Achat des Médicaments Equipements et Consommables Médicaux